



Conseil économique et social

Distr. générale
18 août 2015
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail des transports routiers

110^e session

Genève, 27 et 28 octobre 2015

Point 10 de l'ordre du jour provisoire

Programme de travail et évaluation biennale

Programme de travail et évaluation biennale

Note du secrétariat

I. Mandat

1. Conformément à la décision prise par le Comité des transports intérieurs d'examiner son programme de travail tous les deux ans, le prochain examen devant avoir lieu en 2016 (ECE/TRANS/200, par. 120), il est demandé au Groupe de travail des transports routiers (SC.1) de passer en revue et d'adopter son programme de travail pour 2016-2017, ainsi que les critères pertinents en vue de son évaluation biennale.

II. Programme de travail pour 2016-2017

A. Introduction

2. On trouvera dans le présent document le projet de programme de travail pour l'exercice biennal 2016-2017 correspondant au sous-programme « Transports routiers et projet d'autoroute transeuropéenne (TEM) » du Comité des transports intérieurs. Le Groupe de travail des transports routiers est invité à l'examiner en vue de l'adopter à sa session en cours. Le programme sera ensuite soumis au Comité des transports intérieurs et au Comité exécutif de la Commission économique pour l'Europe (CEE) pour approbation officielle. Le Groupe de travail et le Comité des transports intérieurs auront la possibilité d'ajuster le programme de travail au cours de l'exercice biennal, ce dont il sera éventuellement rendu compte dans un document distinct.

3. Le projet de programme de travail, qui suit une approche axée sur les résultats, prévoit pour chaque module d'activités une réalisation escomptée et une liste de produits/activités proposés pour 2016-2017 et qui doivent contribuer à l'obtention des résultats attendus.



4. Le regroupement des activités est identique à celui que le Comité des transports intérieurs a retenu pour l'évaluation biennale des résultats de son sous-programme.

5. Les modules d'activités ci-après constituent le sous-programme de la CEE relatif aux transports :

<i>Numéro de module</i>	<i>Sous-programme 2 – Transports</i>
1.	Coordination générale (Comité des transports intérieurs et Bureau du Comité)
2.	Tendances et économie des transports (y compris les liaisons de transport Europe-Asie)
3.	Harmonisation des Règlements concernant les véhicules, changements climatiques et systèmes de transport intelligents (STI)
4.	Transport ferroviaire et projet de chemin de fer transeuropéen (TER)
5.	Transport par voie navigable
6.	Transport intermodal
7.	Problèmes douaniers intéressant les transports
8.	Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE)
9.	Transport des marchandises dangereuses (CEE)
10.	Transport des marchandises dangereuses (Conseil économique et social)
11.	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) (Conseil économique et social)
12.	Transport des denrées périssables
13.	Statistiques des transports
14.	Transport routier et projet d'autoroute transeuropéenne Nord-Sud (TEM)
15.	Sécurité de la circulation routière

6. Par ailleurs, les produits/activités mentionnés dans le présent document correspondent au budget-programme de la CEE proposé pour 2016-2017. Ils sont, s'il y a lieu, complétés par des éléments additionnels de façon à tenir compte des faits nouveaux et besoins récents intéressant les États membres de la CEE. Pour plus de commodité, ces nouveaux produits/activités sont assortis de la mention « additionnel(le) »

7. Les produits/activités ont été rangés par module d'activités dans les catégories suivantes : a) réunions et documents correspondants; b) publications et autres supports d'information; c) coopération technique, y compris les séminaires, ateliers, stages de formation et services de conseils.

8. Les indicateurs de succès pertinents ainsi que les données de référence et les objectifs au regard desquels l'efficacité sera mesurée sont présentés dans la section II du présent document.

9. Le présent document est fondé sur le programme de travail pour 2014-2015 tel qu'il a été adopté en 2014 par le Comité des transports intérieurs (ECE/TRANS/2014/23).

B. Objectif et stratégie

10. Le sous-programme de la CEE relatif aux transports a pour but de faciliter les mouvements internationaux de personnes et de marchandises par les moyens de transport terrestres et de porter la sûreté, la protection de l'environnement, l'efficacité énergétique et la sécurité des transports à des niveaux qui contribuent véritablement à la viabilité des transports.

11. Le sous-programme relève de la Division des transports.

C. Produits/activités à réaliser au cours de l'exercice biennal 2016-2017

Sous-programme 2 – Transports

Module 14

Transport routier et projet d'autoroute transeuropéenne Nord-Sud (TEM)¹

Description du module (facultatif)

Réalisations escomptées

Le Groupe de travail des transports routiers (SC.1) s'attache à promouvoir le développement et la facilitation des transports internationaux de marchandises et de voyageurs par la route en harmonisant et en simplifiant les règles et prescriptions auxquelles sont soumis ces transports. Pour atteindre cet objectif, le SC.1 établit, gère et met à jour des instruments juridiques internationaux. Le SC.1 est également l'organe dont relèvent des groupes d'experts techniques tels que ceux qui sont chargés des règles relatives au tachygraphe numérique ou du transport de voyageurs par autocar ou autobus. Il élabore en outre des recommandations non contraignantes et des pratiques de référence dans les transports routiers internationaux, telles que la Résolution d'ensemble sur la facilitation des transports routiers (R.E.4). Enfin, le SC.1 œuvre en faveur de la mise en place d'une assurance responsabilité civile pour les véhicules à moteur (système de la Carte verte). La participation au SC.1 est ouverte à tous les pays du monde.

Meilleure application de l'Accord européen relatif au travail des équipages des véhicules effectuant des transports internationaux par route (AETR).

Renforcement des capacités des pays de la CEE qui participent au projet TEM.

Principales tâches de la Division des transports :

- Assurer le secrétariat du Groupe de travail des transports routiers et l'aider à administrer et mettre à jour les instruments juridiques pertinents;

¹ Le programme de travail pour 2014-2015 au titre du projet TEM est exposé dans l'annexe du présent document pour information. Le programme de travail pour 2016-2017 sera adopté à la soixante-cinquième session du Comité directeur du projet TEM.

*Description du module (facultatif)**Réalisations escomptées*

- Recueillir et diffuser des informations afin de faciliter l'échange de données entre les pays membres concernant la politique applicable aux transports routiers et d'autres faits nouveaux;
- Faciliter la communication entre les gouvernements et avec d'autres acteurs du secteur des transports routiers (organisations intergouvernementales et non gouvernementales, organisations régionales d'intégration économique, secteur privé et milieu universitaire), et coordonner la coopération pour assurer l'exécution des obligations énoncées dans les instruments juridiques pertinents.

Descriptions des principaux instruments juridiques administrés par le Groupe de travail des transports routiers (SC.1) :

Accord européen sur les grandes routes de trafic international (AGR), du 15 novembre 1975, qui définit le réseau « E » des routes présentant une importance stratégique pour le trafic international ainsi que les normes auxquelles elles doivent satisfaire;

Accord européen relatif au travail des équipages des véhicules effectuant des transports internationaux par route (AETR), du 1^{er} juillet 1970, qui vise à améliorer la sécurité routière et à réglementer les heures de conduite et de repos des conducteurs. Il s'applique aux transports internationaux par route effectués par les véhicules de transport de marchandises de plus de 3,5 tonnes et par les véhicules de transport de voyageurs pouvant transporter plus de neuf personnes, conducteur compris;

Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route (CMR), du 19 mai 1956, et ses protocoles, qui uniformisent les contrats de transport de marchandises par route en réglementant les responsabilités et engagements des parties concernées.

Convention relative au contrat de transport international de voyageurs et de bagages par route (CVR), du 1^{er} mars 1973, qui uniformise les conditions régissant le contrat de transport international de voyageurs et de bagages par route;

Convention relative au régime fiscal des véhicules routiers à usage privé en circulation internationale, du 18 mai 1956, qui exempte de taxes et droits les véhicules routiers internationaux.

Produits/activités*a) Réunions et documents correspondants*

14.1 Groupe de travail des transports routiers (111^e session en 2016 et 112^e session en 2017)

Documentation :

Rapports des sessions (2); autres documents (8), notamment sur les amendements à l'AETR (2), propositions pour un accord mondial sur le transport régulier international de voyageurs par autobus et autocar (OmniBUS) (2), activités relatives au projet TEM (2 additionnels) et rapports du Président des Bureaux (2 additionnels). Les autres documents correspondants seront définis au cours des sessions.

14.2 Groupe d'experts sur l'Accord européen relatif au travail des équipages des véhicules effectuant des transports internationaux par route (AETR) (trois sessions en 2016; au moins deux sessions en 2017) (cinq réunions).

Documentation :

Rapports des sessions (5); autres documents (6), notamment sur la mise en œuvre de l'AETR (5), autres documents, notamment le Programme de travail du Groupe d'experts (1 additionnel) et autres documents à déterminer par les experts.

b) Publications et autres supports d'information

14.3 Carte du réseau des routes E (1 additionnelle).

c) Coopération technique

14.4 Ateliers et séminaires du projet TEM (2)

14.5 Réunions du Comité directeur du projet TEM (2)

III. Évaluation biennale

12. À sa soixante-seizième session, en février 2014, le Comité des transports intérieurs a adopté une version actualisée du cadre logique en vue de l'évaluation biennale pour 2014-2015 du sous-programme 2, sur les transports, de la CEE (ECE/TRANS/240, par. 102, et ECE/TRANS/2014/24). Conçue selon une approche axée sur les résultats, cette version prévoit, pour chaque module d'activités, une réalisation escomptée et une liste des produits/activités proposés pour 2014-2015, dont la réalisation devrait contribuer à l'obtention des résultats escomptés.

13. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner ces paramètres, ainsi que les résultats effectifs pour 2014-2015 (voir ci-après), en vue soit de les conserver soit d'en définir de nouveaux pour l'exercice 2016-2017.

Évaluation biennale Examen des éléments de mesure des résultats pour 2014-2015 et établissement des objectifs pour 2016-2017

<i>Module</i>	<i>Réalisation escomptée</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Résultats effectifs</i>
5. Transports routiers	Renforcement de la mise en œuvre de l'Accord européen relatif au travail des équipages des véhicules effectuant des transports internationaux par route (AETR)	1. Nombre de domaines posant problème mis en évidence et propositions visant à y remédier	<p>Objectif 2014-2015 : 4</p> <p>Effectif 2014-2015 : 4</p> <p><u>Domaines posant problème identifiés :</u></p> <p>1. La question de l'instrument juridique prédominant compte tenu de la législation parallèle/concomitante au sein de l'UE.</p> <p>2. La question de la législation applicable sur les parcours combinés traversant le territoire de Parties non contractantes et de Parties contractantes membres ou non de l'UE, compte tenu des réserves formulées par les États membres de l'UE lors de la ratification de l'Accord, sachant que l'UE n'est pas Partie contractante à l'AETR.</p> <p>3. La question de l'article 22 <i>bis</i> et du centre décisionnel pour les amendements concernant les paramètres techniques figurant à l'appendice 1b.</p> <p>4. Les difficultés qu'ont certaines Parties contractantes à l'AETR à mettre en place le tachygraphe numérique et, en particulier, à délivrer les cartes de tachygraphes numériques.</p> <p><u>Propositions visant à résoudre ces problèmes et progrès réalisés en 2014-2015 :</u></p> <p>La question de l'instrument juridique prédominant est toujours en discussion.</p> <p>La question de la législation applicable sur les parcours combinés fait encore l'objet d'un débat. Au moment de la rédaction du présent document, seules neuf Parties contractantes avaient répondu à un questionnaire de l'Union internationale des transports routiers (IRU) à ce sujet. L'IRU a fait un exposé à la sixième session du Groupe d'experts afin d'aider le Groupe à parvenir à une conclusion et à un accord concernant l'instrument juridique prédominant dans les différents scénarios en matière de transport.</p>

Évaluation biennale Examen des éléments de mesure des résultats pour 2014-2015 et établissement des objectifs pour 2016-2017

<i>Module</i>	<i>Réalisation escomptée</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Résultats effectifs</i>
			<p>La question de la modification de l'article 22 <i>bis</i> a été amplement débattue lors des réunions du Groupe d'experts AETR. Au moment de la rédaction du présent document, le Groupe n'avait pas encore été en mesure de se mettre d'accord sur la formulation d'un texte révisé de l'article 22 <i>bis</i>.</p> <p>En 2014-2015, de nouveaux progrès avaient été réalisés en ce qui concerne la mise en œuvre du tachygraphe numérique dans les Parties contractantes à l'AETR non membres de l'UE. Les mesures requises pour utiliser ce dispositif étaient appliquées dans presque tous les pays. Un seul n'avait pas encore commencé à le faire.</p> <p>Objectif 2016-2017 : 3 (Résolution des trois propositions en suspens en réponse aux problèmes 1, 2 et 3 identifiés plus haut)</p>
		2. Nombre de séminaires et d'ateliers	<p>Objectif 2014-2015 : 3</p> <p>Effectif 2014-2015 : 4</p> <p>Septième à dixième sessions du Groupe d'experts AETR</p> <p>Objectif 2016-2017 : 3</p>
		3. Nombre de participants par séminaire ou atelier	<p>Objectif 2014-2015 : 65</p> <p>Effectif 2014-2015 : 73</p> <p>(sans la dixième session)</p> <p>Objectif 2016-2017 : 65</p>

Annexe

Projet d'autoroute transeuropéenne Nord-Sud (TEM) : programme de travail pour 2014-2015

N°	Objectif		Activité		Action	Agent d'exécution	2014		2015	
	Description	Rang de la priorité	Description				I	II	III	IV
1.	Échange d'informations	1.	Financement des investissements – Fonds de l'UE; partenariats public-privé (PPP)		<p><u>Atelier</u> :</p> <p>1. Fonds de l'UE – emploi utile des fonds</p> <p>Pour les membres et les non-membres de l'UE (intervenants : Commission européenne et pays membres du projet TEM)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sources disponibles pour les fonds de l'UE • Procédures et tâches requises (conformément à la réglementation applicable aux appels d'offres, à la sécurité routière et à la protection de l'environnement) <p>2. Partenariats public-privé – pratiques de référence et connaissances pratiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préparation de l'atelier : compilation des documents disponibles auprès des États membres, États-Unis d'Amérique inclus; établissement d'un rapport par un consultant externe (ce document sera accessible à l'ensemble des membres) 	Bureau central du projet à la CEE Gouvernements Consultants	*	*	*	*

Objectif		Activité				2014		2015	
N°	Description	Rang de la priorité	Description	Action	Agent d'exécution	I	II	III	IV
2.	Gestion de la sécurité routière : procédures, règles et stratégies		<p><u>Atelier</u> :</p> <p>Congrès international sur la sécurité routière 2014/2015</p> <p>Solutions pour la sécurité routière – Directive de l'UE et pratiques de référence</p> <p>Document de référence : rapport 2013 du Congrès international sur la sécurité routière tenu en Pologne :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Informations fournies par les États membres • Modèles de gestion de la sécurité routière <p>Sont-ils pertinents?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorations pouvant être apportées : <p>sur le plan technique</p> <p>sur le plan de la gestion</p> <ul style="list-style-type: none"> • Décision relative aux innovations requises pour répondre aux besoins 		Bureau central du projet à la CEE Gouvernements Consultants	*	*	*	*
3.	Entretien et gestion des actifs		<p><u>Atelier</u> :</p> <p>1. Réunion 2014 du Programme HEEP – modèles d'entretien des routes [(internes, mixtes et contrats basés sur le rendement (PBC))]</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recours à différents types de contrats (intervenants : CEDR, TEM et HEEP) 		Bureau central du projet à la CEE Gouvernements Consultants		*		*

Objectif		Activité				2014		2015	
N°	Description	Rang de la priorité	Description	Action	Agent d'exécution	I	II	III	IV
				<u>Établissement d'un document :</u>					
				• Coût de l'entretien des routes (par pays)					
4.	Réalisation d'investissements – D&B, règles contractuelles, relations avec les partenaires; structure du marché			<u>Atelier :</u> 1. D&B – pratiques de référence 2. Coordination du projet lors de sa réalisation	Bureau central du projet à la CEE Gouvernements Consultants				*
				<u>Établissement d'un document :</u>					
				1. Coût de la construction de routes (par pays)					
				2. Projets de construction des membres du projet TEM, y compris les échéanciers					
5.	STI – architecture commune (FRAME), systèmes de péage électronique et interopérabilité			<u>Atelier :</u> 1. FRAME (intervenants : Commission européenne et membres du projet TEM) Préparation de l'atelier : le Bureau central du projet réunira tous les documents de référence sur la question et les distribuera aux représentants des pays 2. Projets communs servant d'exemples de la coopération transnationale : projet Crocodile (exposé de la Pologne du 11 avril 2014)	Bureau central du projet à la CEE Gouvernements Consultants	*	*	*	*
				<u>Établissement d'un document :</u> Note d'information sur les STI					

Objectif		Activité			2014		2015		
N°	Description	Rang de la priorité	Description	Action	Agent d'exécution	I	II	III	IV
				<u>Manifestations extérieures</u> : Congrès européen sur les STI (Helsinki, Finlande, 16 au 19 juin 2014)					
		6.	Protection de l'environnement et changements climatiques	<u>Atelier</u> : 1. Réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement (intervenants : Commission européenne et membres du projet TEM) 2. Incidences des changements climatiques sur les infrastructures	Bureau central du projet à la CEE Gouvernements Consultants				
				<u>Manifestations extérieures</u> : Des infrastructures de transport plus vertes, Malmö (Suède), IENE, 16 au 19 septembre 2014					
2.	La coopération dans la pratique	2.1	Construction de routes (projets régionaux inclus)	Conception des couloirs de transport Projets régionaux dans les pays membres du projet TEM et les pays observateurs ou d'autres pays intéressés • Couloirs de transport (planifiés et en cours de réalisation)	Bureau central du projet à la CEE Collecte de données auprès des gouvernements Diffusion d'informations auprès des parties intéressées	*	*	*	*
			STI : interopérabilité	Planification et mise en œuvre communes des projets	Bureau central du projet à la CEE Collecte de données auprès des gouvernements Diffusion d'informations auprès des parties intéressées	*	*	*	*

Objectif		Activité			2014		2015		
N°	Description	Rang de la priorité	Description	Action	Agent d'exécution	I	II	III	IV
3.	Coopération avec des parties prenantes extérieures		Réunions pour la zone V du Programme HEPP en Europe et aux États-Unis d'Amérique	<p>2014 – Réunion en juin en Lituanie. Thèmes : gestion des actifs, contrats basés sur le rendement et analyse des coûts sur la durée de vie utile</p> <p>2015 – Réunion en Turquie (proposition) Thèmes : partenariats public-privé et financement des routes</p> <p>2014/2015 – Participation des experts et des chefs de projet TEM à la Conférence IHEEP aux États-Unis d'Amérique</p>	Bureau central du projet à la CEE Gouvernements		*		*
			Coopération avec la Direction générale de la mobilité et des transports (DG Move)	<p>Engagement de la Commission européenne dans la coopération au titre du projet TEM. Le projet TEM dans le cadre du Partenariat oriental</p> <p>Participation d'experts de l'UE à des séminaires (fonds de l'UE, protection de l'environnement et STI)</p>	Bureau central du projet à la CEE	*	*	*	*
			Prise de contact des représentants de la CEE et du Bureau central du projet avec les pays afin d'étudier les possibilités et conditions de leur adhésion au projet, tout particulièrement avec les pays non membres du projet TEM visés par la révision du Plan directeur :	Invitation à des séminaires et à des réunions bilatérales au titre du projet TEM	Bureau central du projet	*	*	*	*

Objectif		Activité		2014		2015			
N°	Description	Rang de la priorité	Description	Action	Agent d'exécution	I	II	III	IV
			Albanie, Azerbaïdjan, Bélarus, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Grèce, Monténégro, République de Moldova, Serbie et Ukraine						
			Renforcement du dialogue et de la coopération avec les organisations non gouvernementales, les universités et les instituts de recherche	Invitation à des séminaires et à des réunions bilatérales au titre du projet TEM et collecte de données et d'informations	Bureau central du projet à la CEE	*	*	*	*
			Contribution du projet TEM au développement des liaisons de transport Europe-Asie	Contribution effective du projet TEM au développement des liaisons de transport Europe-Asie (LTEA)	Bureau central du projet à la CEE	*	*	*	*
			Coopération avec d'autres acteurs internationaux	Transfert de connaissances techniques aux pays participant au projet LTEA et partage de données d'expérience et de pratiques du projet TEM avec ces mêmes pays AIPCR Sécurité routière Séminaire international sur le renforcement des capacités de gestion de la sécurité routière, Bangkok (Thaïlande), 3 au 5 septembre 2014	Bureau central du projet à la CEE Gouvernements	*	*	*	*

Objectif		Activité				2014		2015	
N°	Description	Rang de la priorité	Description	Action	Agent d'exécution	I	II	III	IV
				Séminaire international sur le financement des routes principales, Santiago (Chili), 9 et 10 juillet 2014					
				Gestion des risques					
				Atelier international sur la gestion des risques routiers, Milan (Italie), 28 mai					
				CEDR					
				Distribution aux coordonnateurs nationaux de rapports établis par la CEDR sur les questions suivantes : questions relatives à l'environnement, LCCA, coûts d'entretien, STI et sécurité routière					
				ERTICO					
				Distribution aux coordonnateurs nationaux de rapports et éventuellement d'informations sur les STI provenant d'ateliers					
4.	Collecte de données et cartographie	4.1	TEMSTAT	Traitement des données des bases TEMSTAT	Bureau central du projet à la CEE	*	*	*	*
				Collecte des données TEMSTAT 2014 et 2015; élaboration des cartes TEMSTAT 2014 et 2015 et téléchargement de ces cartes sur le site Web de la CEE					

Objectif		Activité		2014				2015			
N°	Description	Rang de la priorité	Description	Action	Agent d'exécution	I	II	III	IV		
				3 cartes :							
				1. Réseau prévu							
				2. Réseau en cours de réalisation (sur la base des appels d'offres)							
				3. Réseau existant							
5.	Communication dans le cadre du projet TEM	5.1	Activités du Comité directeur	Sessions ordinaires	Bureau central du projet à la CEE Gouvernements		*		*		
		5.2	Page Web	Amélioration du site Web dans le sens de l'attractivité	Bureau central du projet à la CEE	*	*	*	*		
				Mise en place d'une bibliothèque permettant de consulter l'ensemble des exposés, documents des réunions, documents externes et rapports							
		5.3	Information des membres du projet TEM en ce qui concerne les activités internationales	Bulletin d'information sur les activités menées dans le cadre du projet	Bureau central du projet	*	*	*	*		
		5.4	Information des parties prenantes extérieures	Réalisation d'une plaquette informelle, manifestations internationales, communication dans les médias...	Bureau central du projet	*	*	*	*		